

QUEBEC :

LUNDI, 2 SEPTEMBRE.

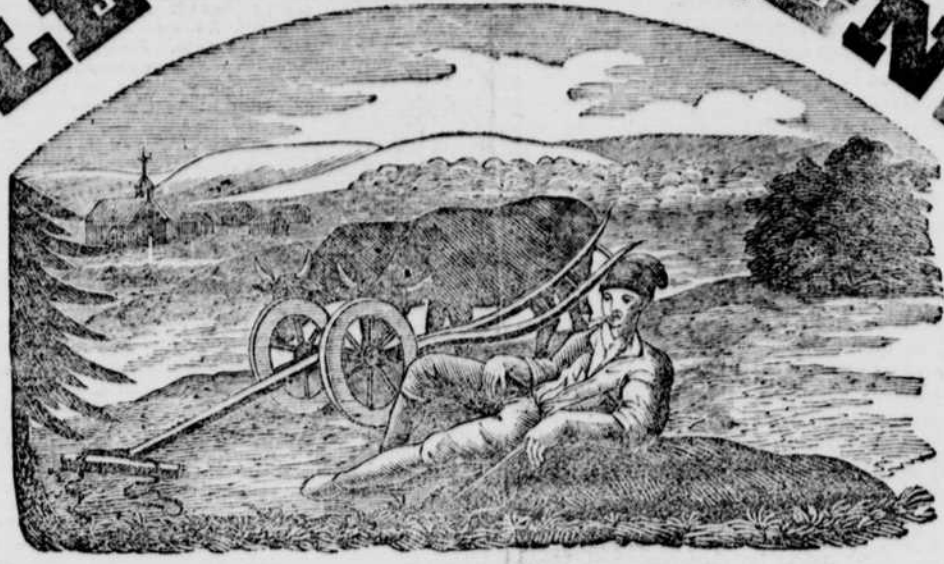
FRECHETTE & CIE.

Imprimeurs et Propriétaires,

N° 25, RUE LA MONTAGNE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant. Douze lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

DES JOURNAUX DE PARIS.

TUNNEL DE LA TAMISE.—MM. BRUNEL PÈRE ET FILS.

L'entreprise du tunnel sous la Tamise, si long-temps suspendue par l'épuisement du fonds social consacré à son établissement, n'a pas cessé d'occuper vivement la sollicitude publique, et l'on apprendra avec satisfaction que la persévérance des directeurs de ce magnifique travail paraît sur le point d'être couronnée de succès. D'après les informations qui nous sont données, les actionnaires se sont déterminés à une mise de fonds nouvelle, équivalente à la moitié environ des fonds nécessaires à l'achèvement de l'entreprise. L'autre moitié est demandée au parlement, et tout assure que cette subvention sera accordée. Cet acte honorerait la législature produite par la réforme. Le tunnel de la Tamise n'a pas seulement, en effet, un admirable caractère de poésie et d'audace, mais c'est un des travaux les plus utiles qui puissent être conçus pour la ville de Londres et pour son commerce; nulle entreprise n'a donc plus de titres aux encouragements de l'état; la demande qui lui est faite s'appuie d'ailleurs sur plusieurs précédents, notamment sur le canal Calédonien et la route parlementaire à Londres, à Holyhead, en face de Dublin, exécutée aux frais du trésor public.

L'on sait que deux fois le tunnel a été envahi par les eaux. Pour bien comprendre ce que nous allons raconter, il faut se rappeler encore que le tunnel se compose de deux galeries parallèles, séparées l'une de l'autre par une muraille épaisse, ouverte de distance en distance par de petits passages, qui donnent communication de l'une à l'autre. Il faut se rappeler aussi que, à mesure que l'excavation avançait, pratiquée comme on sait au moyen d'une armature en fonte, appelée bouchier, divisée en 36 compartimens où travaillaient 36 mineurs, les travaux de construction des deux galeries marchaient du même pas, en sorte que les eaux ne pouvaient pénétrer dans le tunnel que par l'extrémité de l'excavation. Il faut se rappeler encore que l'on descend aux galeries par un large puits, construit à 100 mètres environ de la rivière, et au milieu duquel est pratiqué en charpente un escalier pour les ouvriers et le service des constructions souterraines.

Lors de la première irruption, un effroyable désordre se mit parmi les ouvriers; MM. Brunel père et fils n'étaient pas en ce moment aux travaux. Mais un sous-directeur, nommé, je crois, Griffith, ami de M. Brunel fils, d'Isambard Brunel, conserva tout son sang-froid, rallia les ouvriers; tous parvinrent à l'extrémité de la galerie, et à l'escalier, avant que les eaux n'eussent atteint le sommet de la voûte. En peu de minutes, l'eau se trouva dans le puits au niveau de la Tamise, à quarante pieds environ au-dessus du sommet de la voûte.

On sait, qu'après plusieurs tentatives qui demeurèrent infructueuses pour boucher le trou qui s'était pratiqué à l'extrémité du tunnel, M. Brunel eut enfin la pensée de faire couvrir des toiles goudronnées la partie du lit du fleuve où l'accident avait eu lieu; des matières argileuses furent jetées par dessus, la pression de l'eau fit pénétrer le tout comme un tampon dans le trou; en même temps, l'on procédait à l'épuisement du puits et des galeries au moyen de machines à vapeur. On sent avec quelle anxiété leurs progrès étaient suivis; chaque jour, l'Angleterre en était instruite; enfin l'on s'aperçut que l'on gagnait du terrain, les machines s'emportèrent sur le fleuve lorsque la marée était basse; mais celui-ci l'emportait à son tour lorsque la marée montait; enfin il perdit cet avantage, et peu à peu l'on découvrit sept à huit pieds de galeries. Ce fut alors que vint la pensée de profiter de ce vide si péniblement obtenu, pour aller en bateau dans la galerie visiter le lieu même de l'accident. Le jour pris pour cette visite, M. Brunel étant malade, Isambard fut chargé de le remplacer.

Un petit fanal fut descendu dans le puits, Isambard, M. Griffith et un autre sous-directeur, devaient le monter; ils descendirent l'escalier au milieu de tous les ouvriers du tunnel, qui, en voyant ces trois jeunes gens, leurs chefs, prêts à s'engager dans ce long souterrain, au milieu de la lutte des machines à vapeur et du fleuve, les regardaient avec respect, les saluaient quand ils passaient,

et murmuraient *God save you!* (Dieu vous garde!) Au moment où Isambard allait monter sur le canot et embrasser sa mère, un jeune homme s'y élance, et déclare qu'il veut partager le danger de M. Brunel. On le lui permet.

Le trajet à faire était de plus de 630 pieds. Arrivés au bouchier les jeunes gens virent une énorme excavation pratiquée dans sa partie supérieure, bouchée en grande partie par le tampon dont nous avons parlé, mais par laquelle pénétrait encore une masse d'eau considérable. Ils prenaient les dimensions de l'excavation, et les deslignaient sur un calepin, lorsque M. Griffith, se penchant vers Isambard, lui dit tout bas: l'eau nous gagne.—Je l'ai vu, dit Isambard, nous allons partir, mais finissons.—Cependant, à l'extrémité de la galerie, on s'était aperçu que l'eau gagnait. Mme Brunel avait été obligée de remonter une marche de l'escalier, puis une seconde. On l'avait emportée évanouie. Déjà quelques hommes s'étaient jetés à la nage pour aller prévenir les jeunes gens. D'autres, armés de porte-voix, hélétaient avec force le canot. Ce bruit frappa l'oreille du jeune homme qui avait monté dans le canot. Il s'aperçut que la distance entre la voûte et l'eau a diminué, il restait à peine quatre pieds; effrayé, il se leva en s'écriant: partons. Sa tête frappe contre la voûte, il tombe, entraîne avec lui, et le canot et la lumière.

A peine revenu sur l'eau, Isambard appelle ses amis, au milieu de l'obscurité: deux répondent, et le conjurent de s'éloigner au plus vite, car l'eau gagne. Isambard plonge à plusieurs reprises, trouve le corps de celui qui manquait, et le ramène sur l'eau. Ses amis le supplient encore de ne songer qu'à lui; mais Isambard leur répond en leur demandant seulement de l'aider à le charger sur ses épaules. Ses amis, électrisés par son exemple, partagent avec lui et tour à tour ce fardeau; et péniblement, la tête à chaque instant portée contre la voûte par l'eau qui gagne, ils revoient le jour. Ils n'étaient pas à moitié de l'escalier que la voûte avait disparu sous l'eau. Le corps est examiné; Isambard et ses amis n'avaient ramené qu'un cadavre; le malheureux s'était ouvert le crâne contre la voûte.

Cet accident fut le dernier; les machines recouvrèrent leur avantage, et bientôt les travaux purent être repris. Ils l'étaient depuis plusieurs mois lorsqu'une seconde irruption eut lieu. Cette fois, Isambard était dans le tunnel; il venait de quitter le bouchier et était à moitié chemin de la galerie, lorsque les cris: *Water! water!* (l'eau! l'eau!) arrivent jusqu'à lui; il s'élance, le malheur était irremédiable; après s'en être assuré par ses yeux, et de manière à pouvoir en rendre compte à son père, il court au milieu des ouvriers, les encourage, les guide, et se tenant le dernier, arrive avec eux au puits; là, un coup-d'œil lui apprend que beaucoup d'ouvriers manquent; il rentre dans le souterrain, ayant déjà de l'eau à la ceinture, et guidé par des cris confus et étouffés, il s'aperçoit qu'un assez grand nombre d'ouvriers, au lieu de prendre la galerie par où l'on passe ordinairement, a pris l'autre galerie, dont l'issue sur le puits est bouchée; au lieu de revenir sur leurs pas, ces pauvres gens, effrayés, désespérés en sentant l'eau qui les gagnait, se ruèrent contre l'obstacle qui les arrêtait, et que tous leurs efforts n'eussent pu ébranler. Isambard est au milieu d'eux, sa voix a obtenu silence, il les fait rétrograder; tous guidés par lui remontent contre l'eau déjà très-haute pour aller chercher le premier passage de communication. Ils passent devant lui, excepté deux ouvriers qui ne savent pas nager et le prient en pleurant de s'éloigner et de les laisser. Isambard force l'un d'eux, père de famille, à se mettre sur ses épaules, et gagne le puits avec lui. Puis s'arrachant aux efforts de tous ceux qui veulent le retenir, il retourne et ramène encore le second. Déjà frappé par quelques bois de construction entraînés par les eaux, au moment où il arrive près du puits avec le second ouvrier, une forte masse de bois l'atteint à la tête. Mais cent bras étaient là pour le sauver. Isambard fut porté évanoui chez son père, et, près de deux mois, ses blessures le retiennent au lit.

Tous ces dangers, si hardiment combattus, si heureusement surmontés, sont maintenant des leçons qui permettent d'assurer que l'achèvement du tunnel se suivrait sans nou-

veaux accidens. Remarquons d'ailleurs que les plus grandes difficultés sont passées, puisque l'on est à plus de moitié du travail, et l'on a franchi l'endroit où le lit du fleuve a le moins d'épaisseur au sommet de la voûte. Tout fait donc espérer que le parlement ne voudra pas laisser tant de dépenses sans fruit, tant de génie sans résultat, tant de vertus sans récompense.

L'OBÉLISQUE ÉGYPTIEN EN FRANCE.

Le bâtiment le *Luxor*, qui apporte de Thèbes d'Égypte à Paris l'obélisque de Sésostris, se rend d'abord de Toulon à Cherbourg. C'est dans ce dernier port qu'il sera débarrassé de tout poids inutile, et de sa nature, qui, haute de cent pieds, rendrait impossible le passage du *Luxor* sous les ponts existant sur la Seine. De Cherbourg il se rendra au Havre; de là à Rouen sa navigation sera facile, et de Rouen à Paris la crue des eaux la rendra possible, la Seine s'élevant au-dessus du tirant du bâtiment. Ainsi se réalisera, par les soins du commandant Verninac et des officiers sous ses ordres, une des plus hardies entreprises maritimes de notre époque, et des plus intéressantes par son objet scientifique, comme par l'importance du monument dont elle ornera la capitale de la France.

Nous descendîmes l'escalier, et je me trouvai en tête à tête avec l'obélisque; il était couvert et bardé dans presque toute sa longueur, comme une gigantesque momie de granit dont on ne distinguait que la tête et les pieds. Je ne m'attendais pas à voir une masse si imposante; le mot d'obélisque rappelle toujours à mon esprit quelque chose de délié, de fluide, d'éthéré; et c'était presque une pyramide j'avais là couchée devant moi. Le sommet tout découvert me parut avoir subi de fortes altérations: il n'a plus ses quatre surfaces parfaitement unies, comme les avait faites le polissoir du sculpteur thébain; ce n'est point étonnant: tant de siècles se sont appuyés là-dessus! tant de *sinuans* ont soufflé sur cette tête de vieillard millénaire! tant de vautours ont égrainé ce granit en y aiguisant leurs becs de fer! Je courus ensuite à la base, découverte aussi comme le sommet. La base offre une singularité bien remarquable: elle a une fente qui divise son plan inférieur, la partie qui n'est visible que lorsque l'obélisque est relevé. L'ingénieur de *Luxor* est innocent de ce malheur, car c'est un vice originel, et la preuve en est facile à donner. On a trouvé le joint en bois de sycamore, appelé *queue d'aronde* ou *d'aronde*, que les Égyptiens avaient eux-mêmes appliqué sur la fente, pour prévenir un plus grand élargissement. Cette *queue d'aronde* était vermoulu, car elle avait fait son devoir à peu près cinq mille ans. L'ingénieur du *Luxor* l'a remplacé par une nouvelle de même forme, qui s'est incrustée dans les mêmes excavations. Le curieux de cette petite histoire, c'est qu'il nous est prouvé que les Égyptiens connaissaient le procédé de la *queue d'aronde* cinq mille ans avant nous, nous qui croyons l'avoir inventée! Encore quelques explorations devers le Nil, et l'on trouvera des machines à vapeur dans les puits de Nécropolis thébaine, et des appareils de gaz dans les chapelles souterraines d'Isis.

Sur cette partie invisible de l'obélisque de bout sont gravées des figures de rois et de dieux avec une date hiéroglyphique. Ces inscriptions et ces profondes cicatrices tenaient lieu de médailles chez les Égyptiens; nous enfonçons, nous, de l'or et du bronze monnayé sous la base de nos monuments; eux incrustaient leurs médailles sur pièce; ils avaient donc peu de confiance aussi dans la solidité de leurs obélisques. C'est une idée bien désolante qui pousse l'homme à jeter ces médailles ou à graver ces inscriptions, qui le fait penser à la destruction d'un monument à l'heure même qu'on l'élève: ce soin religieux qu'on prend de ménager une surprise aux démolisseurs a quelque chose de bizarre et d'irréfléchi qui fait mal. Comment! lui aussi, ce grave Égyptien, sculpteur de profession, établi à Thèbes, rue d'Heruopolis, il s'est assis un beau matin pendant que le colosse de Memnon chantait; sa roulette au soleil levant; il s'est assis là dans la position relative où je suis devant cette base filée; il a pris son ciseau en disant: "Je vais faire le portrait de Rhamsès et de quelques dieux; je vais graver le quantième du mois en énigme, là, sur ce

plan inférieur, justement sur la place qu'aucun œil ne pourra voir; mais cela fera plaisir, dans quelques milliers d'années, au sacrilège ravageur qui renversera l'obélisque, cet obélisque qui m'a coûté trois ans de travail ou grand soleil, et qu'on m'a payé comptant en oignons. Je suis bien aise d'ajouter ce post-scriptum invisible pour ménager une surprise agréable aux démolisseurs. " Eh bien! ce bon sculpteur de Thèbes ne s'est pas trompé; on se trompe rarement lorsqu'on fait foi sur des espérances de dévastation. Pour ma part je remercie le prévoyant sculpteur thébain: je suis un de ceux qui ont lu son post-scriptum si secret; et cela me fait penser douloureusement à l'avenir de ma France: cet obélisque de *Luxor* va-t-il maintenant se relever à Paris pour ne plus montrer désormais sa base ciselée? Le sol de Paris sera-t-il moins mouvant pour lui que les rocs de Karnac? Est-il écrit là-haut que tout monument ne peut garder les mystères de sa base? Je songe aussi qu'il y a des médailles sous la colonne Vendôme! Et Paris est un enfant auprès de Thèbes! Paris aux cinquante barrières! Thèbes aux cent portes! Fasse le ciel que saint Denis et sainte Geneviève soient des protecteurs plus puissants qu'Isis et Osiris!

Pensant à toutes ces choses, folles ou sages, je m'étais assis devant l'obélisque; et l'obéissant officier du *Luxor* me contait son odyssée avec une simplicité touchante; nombre de détails qu'il m'a donnés, vous les avez lus ou vous les lirez sans doute dans les rapports officiels insérés aux journaux. En l'écoutant, je suivais avec délices le *Luxor* dans son pèlerinage, relais par relais; j'aimais à voir nos Français luttant d'adresse, de force, de constance, avec les Égyptiens antiques, pour arracher à Thèbes cet obélisque qu'on avait taillé dans le roc, et mis sur place avec tant de peine et de sueurs; je jouissais de la stupeur de ces fellahs du désert qui, en ouvrant leurs huttes d'argile, avaient aperçu un navire à trois mâts échoué en plein sable; il y avait peut-être parmi eux quelques vieillards qui avaient combattu sous Mourad-Bey, qui avaient vu le drapeau tricolore passer avec Desaix devant Thèbes et Denderah, et qui, trente-quatre ans après, revoyaient le même drapeau sur le *Luxor*, la même cocarde au chapeau des officiers. C'étaient toujours les mêmes Français luttant aujourd'hui contre le choléra, comme ils avaient lutté à Jaffa contre la peste, avec trente-cinq degrés de chaleur sur la tête, et cinquante sous les pieds; température à faire bouillir la cervelle dans le crâne et calciner les orties. Et dans quel but? pour recueillir un peu de cette gloire qui s'attache aux expéditions aventureuses, soit qu'il y ait un ennemi lointain à combattre, ou un moment à conquérir.

Ce contingent de gloire ne leur manquera pas, aux marins du *Luxor*; ici tout dédain de philosophie fausse et reilleuse serait déplacé; ce n'est pas un obélisque de plus ou de moins qui fait la gloire de l'expédition; mais il est beau de se créer les missionnaires de l'héroïsme et de l'honneur français chez des peuplades barbares; de leur porter l'alphabet de la civilisation; de faire des traités avec elles et de les observer avec soin; de mêler nos mains avec les leurs au chantier brûlant, et de leur tenir compte après du salaire. Trois cents Arabes se sont associés aux marins du *Luxor*; à coup sûr ils ont beaucoup gagné à ce contact des hommes de l'Occident; ils se sont relevés à leurs propres yeux dans cette communauté de travail. Quel long sujet d'entretien chez ce peuple conteur, que l'arrivée du *Luxor*! Il y a là des causeries de veillées pour plus de mille et une nuits. On aime à penser qu'on parle en arabe de la France, sous le palmier de Karnac, sur les rochers granitiques de Philoé, sous le portique d'Achmouréin, l'ancienne ville d'Hermès: et, cette fois au moins, les souvenirs que nous avons laissés à Thèbes sont purs et tout pacifiques: le drapeau tricolore qui flottait sur le colosse de Memnon n'avait point de sang égyptien dans ses plis. Les chefs de caravanes s'en souviendront, et ils en parleront aux tribus d'Éléphantine et de Méroé; et la France sera bénie au désert.

La tête pleine d'Égypte, je descendis du *Luxor* pour respirer sur les larges quais de l'Arsenal. En jetant les yeux autour de moi, mon orgueil national ne fut point humilié. Fort heureusement, j'étais tout juste placé

dans le seul endroit de la France où les colosses de l'Égypte trouvent des confrères dignes d'eux. Je me demandai si ce beau vaisseau, la *Ville de Marseille*, qu'un bras d'homme avait échoué devant moi, valait moins que l'obélisque de *Luxor*? J'eus quelque fierté encore à regarder l'architecture thébaine de notre arsenal français; je m'assis avec joie devant ces cales couvertes qui ressemblent aux nefs immenses d'une cathédrale gothique, et qui protègent un vaisseau à trois ponts, placé là comme une miniature d'ivoire sous cloche. Je pouvais distinguer, dans le lointain, la merveille de Toulon, ce palais de Saint-Mandrier, plus beau que Versailles, et qui n'est qu'un hôpital, et, tout auprès, la rotonde à colonnade, création fantastique, qu'un triton a fait sortir de la mer. Insensiblement l'obélisque se rapetissait à mes yeux: mon illusion d'amour-propre me fit songer à Thèbes sans jalousie; il y avait encore là, pour mon exaltation: le *Sphinx*, cette corvette à vapeur, si jolie, si gracieuse, le *Sphinx*, qui prit un beau jour le *Luxor* à deux mains, et nous le jeta dans l'Arsenal avec son obélisque, comme une énigme à deviner.

On lit dans le *National*:

Si la statue de Napoléon est en effet relevée, comme semblent l'annoncer les échauffades qui pressent les flancs de la colonne, il sera curieux de voir inaugurer ce bronze par les propres mains de ceux qui se sont vantés d'avoir renversé ou trahi le grand homme, restauré les Bourbons et proscrit le nom de Napoléon jusque dans les générations à naître.

Au pied de la couronne on verra figurer, en première ligne, trois des quatre abbés qui décidèrent l'empereur Alexandre à proscrire son ancien ami, Napoléon. Un ministre actuel y occupera la place de feu l'abbé de Montesquiou, dont fut le bras droit en 1814, et qui fit le voyage de Gand. Le retour annoncé de M. de Talleyrand coïncidera avec la cérémonie.

On verra des nobles pairs qui prononcèrent la déchéance de Napoléon; des fonctionnaires de tous les rangs qui, lorsque le lion fut par terre, se disputèrent à l'envie l'honneur de lui donner le coup de pied. On verra des généraux, des maréchaux, qui insulteront au malheur du premier compagnon de leur gloire, à l'illustre artisan de leur fortune. A leur tête sera le guerrier président de la commission qui, en 1814, fonda un monument religieux pour honorer la mémoire des malheureuses victimes immolées à Quiberon; qui, quelques mois après, lorsque Napoléon débarqua de l'île d'Elbe, publia ce fameux ordre du jour à l'armée où il disait:

" Cet homme qui naguères abliqua un pouvoir usurpé, dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier. Il le croit, l'insensé, et son dernier acte de démence achève de le faire connaître. Soldats, rallions-nous autour de la bannière des lys, à la voix de ce père du peuple. Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà chassé l'usurpateur."

Nous sommes, il faut l'avouer, destinés à voir d'étranges choses. Ah! si la statue de Napoléon pouvait parler, ne dirait-elle pas à tous ces restaurateurs de légitimité, de quasi-légitimité, d'usurpation, de gloire et de honte; à tous ces ambitieux de places et de pouvoir quand même: " Retirez-vous, ne souillez pas mon image, et n'insultez pas à ma cendre par vos hommages hypocrites!"

— Un superbe bateau à vapeur, le plus grand qui ait été construit jusqu'à ce jour en Angleterre, vient d'être lancé des chantiers de la Tamise: le *Monarque* est destiné à faire la navigation entre Londres et Elinbourg. On calcule que ce voyage s'effectuera en trente heures, et cette célérité offrira une économie de six heures sur le temps ordinairement employé par les bateaux à vapeur les plus rapides. Ce sillage éclipsera tout ce qu'on a pu produire jusqu'à ce jour, il dépassera de beaucoup la vitesse tant vantée des rails roads.

Voici les dimensions du *Monarque*: Plus grande longueur, 206 pieds; largeur du pont, 37 pieds; largeur en dehors des roues, 55 pieds; profondeur de la cale, 18 pieds.

L'extrême longueur du nouveau navire à vapeur est à deux pieds près celle du plus grand vaisseau de la marine britannique. Sa jauge est de 1,200 tonneaux. Il contiendra pour les passagers 140 lits. A table il aura place pour 100 personnes. Ses machines sont chacune de la puissance de 200 chevaux. En somme, c'est le plus bel échantillon qui ait encore été offert en fait de bâtiments à vapeur.



QUEBEC :

LUNDI, 2 SEPTEMBRE, 1833.

Les Journaux Américains contiennent des nouvelles de Paris jusqu'au premier d'août. Ces nouvelles n'ajoutent rien à celles qui étaient arrivées par la voie de Londres, si ce n'est que les Trois Journées s'étaient passées à Paris sans commotion populaire, comme quelques-uns le craignaient. Il y avait à la revue 50,000 gardes nationaux, qui accueillirent le passage du Roi d'applaudissements longs et répétés.

Il y a eu cependant quelques arrestations, et l'on a fait des découvertes, comme dépôts d'armes et de poudres, pamphlets &c. qui indiqueraient que des mécontents avaient fait des préparatifs en cas de besoin. Les Journaux républicains avaient protesté d'avance contre toute tentative pour provoquer une insurrection le jour que la royauté est entourée de toutes ses forces; mais le même Journal ajoutait, que s'il s'élevait une sanglante collision dans la garde Nationale, ils n'abandonneraient pas leurs amis. Ainsi tout dépendait de la garde nationale, et aucune section de celle-ci n'ayant remué tout s'est passé dans l'ordre. Le cri des mécontents était à bas les forts, qui selon le correspondant du Courier et Enquirer n'ont été poussés que par quelques voix éparpillées dans les colonnes de la garde nationale.

La statue de Napoléon au haut de la colonne produit, dit-on, un bel-effet. Le bruit courait que l'Amiral Napier avait pris Lisbonne et qu'une armée de 40,000 Espagnols était entrée en Portugal pour soutenir Don Miguel. Comme l'intervention de l'Espagne amènerait celle de la France et de l'Angleterre en faveur de Donna Maria, on ne pouvait ajouter foi à ce bruit.

On voit par les journaux de Montréal que Son Excellence le Gouverneur en chef, après avoir visité la partie méridionale de la province, est partie de Montréal pour la Chute de Niagara. Le Vindicator plaisante la Gazette d'avoir remarqué que le carrosse de Son Excellence était attelé de six chevaux, comme si c'eût été quelque chose d'extraordinaire, et Figaro dit à ce propos dans la Minerve que Son Excellence court en diligence vers la chute. La Gazette mentionne aussi en grands mots un déjeuner à la fourchette que Son Excellence a eu chez les messieurs du Séminaire de St. Sulpice, et un banquet auquel il a assisté avec M. le Juge Reid. La Gazette ne parle d'aucune réception splendide dans tout le cours de la tournée de Son Excellence dans le district de Montréal; d'aucune de ces manifestations publiques qui signalent ordinairement le passage d'un personnage de cette importance parmi une population satisfaite et qui n'a que de la reconnaissance sur le cœur. Le silence du peuple est la leçon des Rois; c'est aussi celle des gouverneurs. Puisse le nôtre profiter de celles qu'il a reçues d'une manière non équivoque, dans sa dernière visite. Nous remarquerons cependant que le passé nous fait désespérer de l'avenir, et que notre seul espoir maintenant c'est que cette leçon profite au successeur de Lord Aylmer.

Les Journaux français se plaignent que Louis-Philippe s'obstine à présider le conseil de ses ministres, rendant par là la responsabilité ministérielle illusoire, ou la faisant tomber sur la personne du roi qui est inviolable sous le régime constitutionnel. Nous n'avons pas la même plainte à faire. Au contraire ici c'est un Conseil sans responsabilité qui délibère seul sur les mesures administratives, tandis que le gouverneur, le seul homme responsable, passe l'été à la campagne et à parcourir, non pas seulement le pays ce qui serait assez à propos, s'il pouvait profiter de ses visites, mais aussi les provinces voisines. Dans un pays où tout le monde travaille toujours, nous craignons que cette vie ne paraisse par trop Européenne, et qu'on ne voie à la fin qu'il serait peut-être bon de mettre les gouverneurs hors d'état de faire, aux dépens du pays au moins, de longs et dispendieux voyages dans les provinces voisines et ailleurs. Qu'en Europe on paie, sous le nom de Roi, un premier magistrat, pour ne rien faire, ou pour ne faire que de la représentation, c'est une chose que les peuples sont habitués et aiment peut-être à voir, mais en Amérique on attend autre chose du premier officier du gouvernement, et le peuple n'a ni les moyens ni la volonté de payer d'énormes sinécures, surtout lorsque le résultat est de rendre ces hauts sinécouristes de véritables otomates, sous le nom de quels une caste d'opresseurs exploitent à loisir le peuple de tout un pays.

AFFAIRE DE COLD BATH-FIELD.

Le lecteur se rappelle d'avoir vu il y a quelques temps le rapport d'un jury du coroner qui déclara homicide justifiable le fait d'une des personnes assemblées à Cold Bath-Field dans la vue de demander une convention nationale comme le seul moyen d'assurer les droits du peuple. Avant l'assemblée

il avait été publiée une proclamation portant défense au peuple de s'assembler, cette proclamation ne portait pas comme il est l'usage en pareil cas les mots "par ordre du gouvernement," non plus que le nom du Secrétaire d'état. Ce fut sous ces circonstances qu'un corps de police se mit en devoir de disperser violemment l'assemblée de Cold Bath-Field, d'où résultèrent la mort d'un officier de police, et des blessures dangereuses pour plusieurs autres. Le jury du coroner qui siégea sur le corps de l'officier tué fit rapport, malgré toutes les représentations du coroner au contraire, d'homicide justifiable. La cour du Banc du Roi ayant mis ce rapport de côté, la question a été amenée devant la cour de Old Bailey, et là encore la police et le gouvernement ont éprouvé une défaite signalée, et le verdict a été NON-COUPABLE. Le juge dans son instruction avait dit que le jury avait à considérer si l'assemblée était légale ou non; si elle ne l'était pas la police avait assurément le droit de la disperser. Le jury avait aussi à examiner si le défendeur avait donné le coup, et dans ce cas s'il avait été provoqué au point d'être justifié. Le peuple accueillit le rapport du jury d'applaudissements et de battements de mains, que les juges ne purent faire arrêter que lorsque le peuple eut donné un plein cours à sa joie.

Il est pénible pour nous d'avoir félicité de l'issue de cette affaire, non seulement le peuple d'Angleterre, mais aussi le peuple de ce pays, où une tyrannique oligarchie a déjà présumé d'un système de terreur, appuyé des gourdins de la police, et de la fusillade.

Mais c'est n'est pas tout : le peuple a eu sa justification, il faut maintenant que la conduite de la police passe à l'étamine d'une enquête parlementaire. On lit ce qui suit à cet égard, dans le Vindicator. "Cette affaire cependant n'en restera pas là. Il a été présenté à la Chambre des Communes diverses pétitions, demandant une enquête sur la conduite de la police. Les ministres ont cédé à la demande des pétitionnaires, et il a été nommé un comité à cette fin : voici selon le Glasgow Chronicle, les noms des membres qui le composent. Lord Althorp, le Solliciteur Général, Sir H. Vinney, Col. Hay, M. Hardy, Sir T. Fremantle, Sir R. Peel, M. Roebuck, M. Clay, M. Hyatt, Sir J. Wrottesly, M. H. Whitmore, M. Byng, l'Admiral Fleming, M. B. Clive, M. S. Oswald, M. Lamb, Sir H. Harding, Lord G. Somerset, M. Hume, Col. Davies, M. Ward, Sir George Grey, M. Abercrombie, Sir S. Whalley, M. Hawes et Lord W. Lennox.

Le Vindicator a raison de dire que cette nouvelle ne sera pas des plus agréables pour les héros du 21 mai. C'est un fort mauvais augure pour eux que la chambre des communes s'occupe d'une affaire qui ressemble tant à celles qui est devant notre Chambre d'Assemblée.

Il paraît que la nouvelle que les journaux du Monopole nous ont triomphalement annoncée, il y a quelques temps, au sujet de la réussite du plan de la compagnie des terres, était pour le moins prématurée, et que ces Messieurs ont chanté victoire sur leurs espérances seules. Nous pouvons nous flatter d'un sursis pour le moment, et espérer que, les représentations de la chambre d'Assemblée auront assez de poids auprès des ministres pour faire tomber ce funeste projet en tenant fermes sur les conditions qu'ils mettaient à l'octroi des terres, car on dit que c'est sur les conditions qu'est maintenant la difficulté entre eux et la Compagnie. Quoiqu'il arrive nous espérons que la Chambre d'Assemblée, à la prochaine session, présentera quelque plan qui puisse favoriser la concession des terres incultes aux habitants du pays. Le meilleur plan serait assurément de les donner pour rien, dans lequel cas la législature se chargerait d'avoir les grandes routes et d'autres frais auxquels les nouveaux colons ne pourraient faire face. Mais la dépêche de Lord Goderish à ce sujet se prononce décidément en faveur du système des ventes. Dans ce cas, il faudrait assurer aux colons le droit d'avoir des terres partout où il y en a d'incultes moyennant une rente ou certaines charges annuelles, rachetables à volonté si l'on veut; ces charges devant être très modiques; il serait à désirer même que les défricheurs n'eussent rien à payer les premiers années.

L'accès facile aux terres de la couronne aurait l'effet de remédier à une partie des maux, qui résultent des charges exorbitantes qu'imposent certains seigneurs, en attendant qu'une loi assure aux habitants la jouissance des droits que les anciennes leur garantissent.

Vendredi dernier matin, quelques minutes après dix heures, Adolphus Dewey a subi l'extrême sentence de la loi. Il se présenta sur l'échafaud et se comporta jusqu'au moment où il fut lancé dans l'éternité avec la plus grande fermeté. En arrivant sur la plate-forme, il examina à plusieurs reprises la potence d'où il devait être suspendu, et adressa d'une voix très forte à la multitude qui remplissait la cour de la prison, les paroles suivantes, qu'il avait mises par écrit, et que nous donnons mot à mot tel qu'il les a prononcées. Il se tourna ensuite vers le prêtre qui l'assistait dans ce terrible moment, et se mettant à genoux, recommanda à haute voix son âme à Dieu. S'étant relevé, la corde fut attachée à la potence, et on lui mit le bonnet fatal; au bout de quelques secondes, la trappe s'abaissa sous ses pieds; et il cessa de vivre sous peu de minutes. Toute sa conduite marquait un sincère repentir de son crime. Une multitude immense s'était transportée sur le Champ de Mars et derrière la prison pour être témoin de sa mort.

Jamais peut-être aucun procès, n'avait attiré à l'audience une foule aussi considérable; jamais non plus l'exécution d'un criminel n'avait attiré sur le Champ de Mars et dans les environs un nombre aussi prodigieux de spectateurs. Il s'est vendu hier, au bureau de la presse près de trois mille exemplaires de l'adresse suivante dont nous venons de parler.

ADRESSE DE DEWEY.

Chers Compatriotes et Frères en Dieu Sur le point de comparaitre au Tribunal du Souverain Juge, je ne partirai pas de ce monde sans réparer autant qu'il m'est possible les fautes dont je me suis rendu coupable, après en avoir demandé pardon à Dieu dans toute l'amertume de mon cœur. Je demande pardon à vous, et à toute cette ville du scandale dont j'aurais pu me rendre l'auteur; je demande aussi pardon à tous ceux à qui j'aurais pu faire du mal ou du tort; aussi de la manière dont je me suis comporté dans la Cour, au moment de ma sentence. J'avoue ici d'avoir manqué de charité envers quelques uns; je leur en demande pardon; pour moi je pardonne de bon cœur à tous universellement, tout le mal qu'ils auraient pu me faire. Je me recommande à vos prières, et j'espère que vous ne m'oubliez pas devant le Seigneur. Déjà j'ai éprouvé les effets de sa bonté par les secours que j'ai reçus de la Religion Catholique Romaine, qui est la seule ressource qui reste à un infortuné après le naufrage. Si j'en avais suivi régulièrement les principes je ne serais pas sur le point de terminer mes jours; vous voyez mon état, vous êtes témoins; profitez-en, et connaissez quel est le néant de ce monde, ah! chers compatriotes, si vous pouvez voir les choses des yeux dont je les vois à présent, que vous seriez bien détrompés de toutes les vanités et de toutes les illusions de la vie. Vous comprendriez bien qu'il n'y a rien de solide, que de servir Dieu; mon heure est venue, la vôtre viendra, n'attendez pas plus à vous y préparer. Puis-je demander de plus grande grâce à Dieu, que d'avoir en le bonheur de souffrir et de lui offrir le sacrifice de ma vie, pour l'expiation de l'énormité de mes péchés. Ah! seigneur, ayez pitié de mon âme qui vous a coûté si cher et que vous avez daigné racheter au prix de votre sang. Il faut donc que je quitte mes parents, mes amis, et ma tête pour être livrée au bourreau. Le coup sans doute est affreux pour des parents; mais enfin Dieu l'a voulu; il faut donc se résigner à ses décrets; je m'humilie en sa présence; j'adore ses décrets sur moi, et je lui fais de bon cœur le sacrifice de ma vie. Je vous prie et vous vois pour la dernière fois de ma vie. Je vous demande le secours de vos prières. Si j'obtiens miséricorde, comme je l'espère, je ne vous oublierai pas devant Dieu, priez, priez justes, priez pour un infortuné qui part pour l'éternité.— Ami du Peuple.

A. DEWEY.

Jésus miséricordieux, Jésus, sauvez-moi. Prison de Montréal, 30 août, 1833.

TABLE MÉTÉOROLOGIQUE.

Pour le Mois d'Août, 1833.

Table with 4 columns: Date, Thermomètre, Vents, État du Temps. Rows for August 22-28, 1833.

OBSERVATIONS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE.

La saison des épidémies, que l'on regarde généralement comme l'effet des constitutions atmosphériques, est pour nous sur son déclin. L'approche des froids d'automne commence à se faire sentir et à nous rassurer contre les dangers du dehors. Ce sera du soin que chacun de nous doit prendre de se soustraire à l'influence des transitions soudaines du chaud au froid, et surtout de la sécheresse à l'humidité que va dépendre l'état de la santé générale. Le moyen d'accomplir cet objet consiste surtout dans les vêtements convenables, l'attention au choix des articles de diète étant de moindre rigueur qu'en été.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

C'EST-À-DIRE VIS est par le présent donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux tenus et lieux respectifs tel que mentionné et bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur ceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire au profit de charge, excepté dans le cas de Venditions Expans, dans lesquels cas la loi ne permet pas de telles oppositions, sont requises d'être faites au bureau du shérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre, (Writ).

No. 1047.—De Josephé Damien à qualités vs. Nicolas Julien, à qualités: Un lot de terre au Faubourg St. Roch de Québec, rue des Fossés, consistant en deux emplacements, et contenant 50 pieds sur 60, entre un nommé Weoner et Pierre Drouin, avec maison. Au Bureau du Shérif, le 30 Décembre.

SOUS UN MOIS.

DISTRICT DE QUÉBEC.

No. 820. Juge Peirier vs. James Crawford: Un lopin de terre à New- Richmond, de 3 arpens sur 331, borné en front par la Baie de Chaleurs, entre John Gilker et John P. Dumack. Au Bureau du Shérif, le 23 Septembre.

No. 340. Jean Elinger vs. Pierre Rodrigue: Un emplacement au faubourg St. Roch de Québec, rue St. Joseph, de 50 pieds sur 60, entre François Leroux et la rue Grant. Au Bureau du Shérif, le 23 Septembre.

No. 916. Louis Bertrand vs. Antoine Michaud: 10. Une terre à l'Isle Verte, au 1er. rang, de 2 ar-

pens sur 40, entre Joseph Plamondon et Joseph Rioux. 20. Une terre à l'Isle Verte, au 2nd. rang, de 3 arpens sur 42, entre Isaac Veilleux et Jean Godbout. A la porte de l'Eglise du lieu, le 17 Sept.

No. 1130. François Bataux vs. Flavien Amelin: 10. Une terre à Deschambault, de 2 arpens 6 perches sur 30 arpens entre Antoine Frenette et Rémi Arcand, avec maison grange et autres bâtiments. 20. Une terre au dit lieu de 1 arpent sur 30, entre Pierre Frenette et Joseph Delisle. 30. Un lopin de terre d'environ 2 arpents sur 30 arpens, entre Rémond Nantathé Delisle et Rémi Arcand. A la porte de l'Eglise du lieu, le 17 Septembre.

No. 178. Robert Gillespie et autres vs. Pierre Rodrigue: Un emplacement au faubourg et rue St. Jean, entre Jacques Bedard, Routier et Jean Maheu, avec maison et hangard. Au Bureau du Shérif, le 23 Septembre.

No. 304. George Welling vs. François Nicolas Maillet: 10. Une terre à Ste. Marie Nouvelle Beauce Seigneurie Taschereau, de 6 arpens sur 40 bornés pardevant à la Rivière Chaudière, entre George L. Taschereau et Miles Murphy, avec maison, grange et étable. 20. Une terre à Ste. Marie Nouvelle Beauce, Seigneurie Joliette, de 3 arpens sur 40, entre Joseph Couture et Étienne Thibaut, avec deux maisons, grange étable. 30. Une terre au dit lieu, route Justinienne de 1 arpent sur 40, entre Philippe Ratté ou représentants et Jacques Gérard dit Girardin. 40. Un emplacement au faubourg St. Jean de Québec, rue Richelieu, de 264 pieds sur 64, entre la maison d'école appartenante à Sa Grandeur l'Évêque de Québec et le lot ci-après, avec maison et glacière. 50. Un emplacement au dit lieu, de 28 pieds sur 64—entre le lot susdésigné et M. Von. Exter, avec maison. 60. Une terre dans la 1ère. concession de St. Gabriel, de 6 arpens sur 30, entre la veuve Nicholson et un nommé Harvey, avec maison, grange et étable. 70. Deux lots de terre, étant les Nos. 7 & 8 du 7ème. rang du Township de Tring, de 200 arpens chaque en superficie. Les 4ème. 5ème. & 7ème. lots, au Bureau du Shérif, le 23 Septembre: les 1er. 2ème. & 3ème. lots à la porte de l'Eglise de Ste. Marie Nouvelle Beauce, le 24 Septembre, et le 6ème lot à la porte de l'Eglise de St. Amroise, le 25 Septembre.

DISTRICT DE MONTREAL.

No. 1057. Pierre Guérou et Joseph Cartier à qualités, Exécuteurs Testamentaires de feu Charles Lamotte et Marie Geneviève Laproex dit Petit, veuve du dit Lamotte vs. Louis Bluteau: 10. Une terre à St. Ours d'4 arpens sur 30, entre Pierre Beauvivre, André Duhamel et autres, avec maison, grange et écurie. 20. huit emplacements contigus au Village de St. Denis, de 50 pieds sur 72 chape, entre Pierre Paquet, un nommé Hudson et deux ruis de montagne. 30. Un emplacement de 60 pieds carrés au Village et rue St. Denis, entre le Ducteur Nelson et Joseph Gareau dit St. Ours.—Le 1er. lot à la porte de l'Eglise de St. Ours le 16 Septembre & les 2ème. & 3ème. lots à la porte de l'Eglise de St. Denis, le 17 Septembre.

No. 2196. Marie Brisson vs. Michael Connolly: Un lot de terre au Bassin de la Rivière Châteauguay, de 40 pieds sur 2 arpents et de 122 pieds sur 7 arpents entre Isidore Desparois, les héritiers de feu Pierre Reid et Régis Samson avec deux maisons et autres bâtiments. A la porte de l'Eglise du lieu le 16 Septembre.

No. 1640. Marie Julie Emérentienne Boucher veuve de feu Charles Morrison et Tutrice de ses enfants vs. William Morrison à qualités, Curateur à la Succession du dit feu Charles Morrison: 10. Un emplacement au Village de Berthier, contenant le terrain qui se trouve en front entre la Rivière Bayonne et Jean Baptiste Amiot et depuis le nord du chemin et la dite Rivière, avec Potasserie, maison et hangard. 20. Un emplacement au dit lieu, de 71 pieds sur ce qu'il y a de terrain depuis le sud du chemin jusqu'au fleuve St. Laurent, entre Thomas Fagnant et John McDougall, avec maison, boulangerie et autres bâtiments. 30. Un emplacement au dit lieu, de 24 pieds sur ce qu'il y a de terrain entre la dit chemin et le fleuve, entre Honoré Hénault et Pierre Léveillé, avec maison. 40. Un emplacement au dit lieu de 224 pieds sur 2 arpents, rue du sud, entre Henri Hénault et les héritiers d'Antoine Latourrelle. 50. Un emplacement au dit lieu contenant le terrain qui se trouve entre Robert Ritchie et Honoré Hénault. 60. Une terre sur la grande Côte d'Orville, de 23 arpens sur 49, entre Louis Boucher et Vincent Trempe, avec maison, grange, étable et autres bâtiments. 70. Une terre à bois sur la Rivière La Chaloupe, de 23 arpens sur 15—entre les héritiers de feu Jacques Pellant et Sébastien Lafrenière. 80. Une terre à bois dans la 2ème. Concession du Petit Bois d'Autrai, de 10 arpens sur 12, entre Joseph Paquin, François Babin et les terres non-concédées. 90. Une terre dans la 2ème. Concession d'Orville, (dont la moitié dépend de la dite Succession), de 3 arpens sur 20, entre les héritiers de Alexis Grandpère et ceux de Joseph Charron. 10. Une terre dans la concession de La Chaloupe, de 1 arpent sur 10, entre Laurent Grandpère et Urban Montferand. 110. Un lot de terre au 7ème. rang du Township de Kildare, étant partie du lot No. 10, de 5 arpens sur 25, avec deux maisons, hangard, Potasserie, grange et étable. 120. Un autre lot au dit lieu, de 10 arpens sur 25, entre Joseph Lefebvre et le chemin qui conduit au grand ruisseau, avec grange. 130. Un autre lot dans le même rang, étant le No. 11, de 10 arpens sur 27, avec maison. Les lots 1.-2.-3.-4.-5.-6.-7.-8.-9 & 10 à la porte de l'Eglise de Ste. Geneviève de Berthier, le 2 Octobre et les lots 11.-12 & 13 à la porte du lieu ou se fait le service divin dans le dit Township le 4 Octobre.

DISTRICT DES TROIS RIVIERES.

No. 436. Alexander Thomas Hart vs. William Warrington: Une terre au Cap de la Magdeleine, de 3 arpens sur 30, entre Messire Edouard Crevier Belleville & James Bruce. 20. Une terre au dit lieu de 14 arpents sur 20 arpens, entre James People et John Bozas. A la porte de l'Eglise du lieu, le 19 Septembre.

A VENDRE.

PAR le Soussigné, 4,000 piéds de BOIS QUARRÉ, consistant en PIN ROUGE, FRENE et ORME. JOACHIM MONDOR. Québec, 2 Sept. 1833.

SEULE CHAPELLERIE,

KING'S ARMS, A QUÉBEC.

CORRIVEAU & HALL, informement respectueusement leurs pratiques, le public en général et principalement Messieurs les Curés qu'ils ont ajouté à leurs assortiment un grand nombre de Chapeaux à bords larges et étroits surpins, fins de Castor garantis à l'épreuve de l'eau et élastique, conservant leurs formes et leurs couleurs, rendra recommandable les nouveaux moyens qu'ils ont adaptés pour mériter la continuation de l'encouragement du patronage public ont ils ont toujours été favorisés. Chapellerie devant le Marché de la Haute-Ville, No. 1. Rue la Fabrique ci-devant Hall. 14 Août 1833. N. B. Chapeaux pour Dames et Messieurs nettoyés, formés et façonnés au plus court avis, tous ceux qui doivent des vieux comptes sont priés de payer sans délai. C. & H.

VENTES PAR ENCAN

Seront vendus aux magasins de HENRY ATRINSON, Ecr. Rue St. Jacques, MARDI 11 courant, à UNE heure précise.

10 PIPES Brandy cognac vieux

- 6 do. Genièvre de choix de fumet
3 barriques Clairé supérieur de fumet
4 quartaux Madère vieux
7 barriques 3 quartaux Madère L. P.
16 barriques, 16 quartaux Sherry vieux excellent
26 barriques Madère du Cap
19 Bucellas
35 quarts Porter de Londres en bouteilles, 3 douz. chacun
... AUSSI...
15 quarts meilleure verrerie coupée consistant en services complets pour des familles.
29 papiers faïencerie bien assortie
3 balles papier, 25 quarts ciment romain
10 têtes de cheminée de ciment romain
5 bouquets blanc de plomb de London
15 cruches huile de lin double bouillie
6 caisse Essence d'Anchoia
6 do Sauce d'Harvey
1 do do de Readings
8 do noir à soutiers de Turner
9 bouquets colle-forte de Londres
96 boites savon de Londres
23 do chandeliers de Londres
2 barils raisin de Corinthe.
... AUSSI...
50 quarts cloux assortis
50 caisses Tôle
10 caisses poudre à tirer F F
4 caisses chapeaux vernissés français 1 robe à patente de 13 poices
53 rouleaux codage à patentes
... AUSSI...
53 boites fer-blanc avarié.
J. & J. M. FRASER

Québec 2 septembre 1833.

Pelletries:—MARDI, le 3 Septembre, à UNE heure précise, par J. & J. M. FRASER, à leurs Magasins, sans réserve.

UN assortiment étendu de Pelletries fabriquées et autres, consistant en:—Ecoures réels de la Russie, ficel, martre zibeline, sc., polatin, mantillas et boas, fiché à cygne, martre zibeline et genêt lustré.—Aussi, quelques douzaines de plumes d'autruche réel; le tout mérite l'attention des commerçants. Québec, 30 Août 1833.

Bibliothèque de feu John Fleming, écrivain.

LA vente de cette collection de prix et étendu de livres, annoncée dans le mois d'avril dernier, laquelle a été remise par des incidents accidentels bien au-delà du temps alors fixé, commença LUNDI le 16 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., et elle sera continuée à la même heure les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu. Les livres sont dans la bâtisse connue comme les vieux MAGASINS du NORD OUEST, rue Ste. Thérèse, et seront prêts pour l'inspection des acheteurs trois semaines avant la vente. A. & J. CUVILLIER. Encenseurs, On vend des catalogues chez MM. Neilson & Cowan, et T. Cary & Cie, libraires; et on peut en voir aussi à l'Echange, à la Bibliothèque de Québec, et au Bureau de Thomas Cringan & Cie, Commercial Chambers.

CITÉ DE QUÉBEC.

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE.

VENDREDI, le 30 Août, 1833.

RÉSOLU que M. Adolphe Larue soit nommé Député Inspecteur des Chemins pour la Cité. Par ordre du Maire, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

MAINTENANT à vendre à cette Imprimerie le petit DRAME de PAMI DES ADOLÉSSENTS intitulé L'HONNÊTE FRAISIER.

Ce volume contient environ 150 pages excellent caractères et bon papier. C'est un des meilleurs livres pour donner en récomense aux Ecoles de la Campagne. Prix 12 cent. On peut se procurer ce livre à Montréal chez MM. E. R. Fabre & Cie.; aux Trois-Rivières chez M. G. Stobbs. Québec, 30 Août, 1833.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné recevra jusqu'au 3 SEPTEMBRE prochain des propositions pour faire un quai et couvrir le terrain de la noue, 50 piéds sur 65, en front de la rue Dalhousie. Pour les détails s'adresser tous les jours dans la matinée à M. THOMPSON, à la salle de lecture. Québec, 30 Août, 1833. Wm. PETRY, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance contre les Accidents du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES soussignés ayant été nommés agents Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'émettre des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans la Bas-Canada; et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières ou entre aucun port ou ports dans le Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick. Les avantages qu'ils ont à offrir sont, le taux modéré des primes, la sûreté d'un grand capital, de la libéralité dans les arrangements pour des pertes s'il s'en suit, et l'autorité qu'ils ont de faire des arrangements sans en référer aux bureaux à Glasgow. RODGER, DEAN & Cie. Québec, 12 juillet 1833. Rue St. Jacques.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

200 Boites Savon de Montréal, 100 barils Saindoux frais, 50 quarts farine d'avoine supérieure, Lard Mouton et Prime Mess. WATSON, BLACK & Cie. Rue Sault-au-Matelot. 30

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

MADÈRE Vieux des Indes Orientales, en pipes et barriques. 100 quarts bière forte double, en bouteilles de pinte et chopine, 10 pipes brandy de Bordeaux, Chandelle moulée de Barton, de Londres, à méches cirées, chandelle de blanche baleine, savon de Windsor. WATSON, BLACK, & Cie. Rue Sault-au-Matelot. 6 juillet, 1833. 30